

MRE : A quand un vrai débat sur l'exercice d'une citoyenneté double ?

05/06/2007

Comme plateforme propice à l'exercice démocratique, le Comité d'experts proposait quatre tables rondes thématiques aux participants. Les thèmes étaient les suivants, la double nationalité et participation politique dans les pays de résidence, quelles modalités de participation au Maroc (Conseil, représentation politique,...), immigrés en Afrique et dans les pays arabes, marocains du monde et participation : modalités de la citoyenneté.

En somme, jouir d'une double nationalité est-il compatible avec l'exercice de plusieurs citoyennetés ? Si pour certains, cette question ne doit pas se poser car « ipso facto, on est marocain à partir du moment où les parents sont d'origines marocaines et depuis peu, grâce à la transmission par la mère, pour les couples mixtes mariés par voie adoulaire », déclare un participant. Cependant, là n'est pas la problématique centrale ! En effet, revendiquer sa marocanité dans son pays dit de résidence n'est pas sans difficulté et souci.

Prenons deux exemples concrets et précis pour illustrer. Nous avons tous encore en mémoire l'assassinat du petit fils du célèbre peintre hollandais Vincent Van Gogh, survenu en Hollande, et son incidence dans les relations entre le Maroc et les Pays-bas. A cette époque, le gouvernement hollandais, sous la pression de la rue, interpellait le royaume chérifien sur la double nationalité et l'exercice de la citoyenneté. Selon l'exécutif hollandais, « les hollandais d'origine étrangère, et donc les marocains, doivent choisir entre l'identité hollandaise ou marocaine. En clair, soyez marocains ou hollandais, et non les deux à la fois ». Le Maroc s'était alors défendu et on frôla même l'incident diplomatique. Depuis, les relations se sont apaisées mais rien ne dit que le torchon ne brûlera pas à nouveau. Un nouvel acte de violence, ou d'agressions intercommunautaires, pourrait relancer le débat.

Second cas de figure, l'Hexagone et les propos du leader du FN, l'interarissable Jean-Marie Le Pen. En fin de semaine dernière, celui-ci décidait d'interpeller la ministre de la Justice de la Vème République Française, Rachida Dati, quant à son appartenance identitaire. « Madame Dati, êtes-vous française, marocaine ou algérienne ? ». Du coup, la réponse de la Rachida Dati, par voix de son ministère, a été le silence. Dans cette « affaire », on peut quelque peu regretter le silence du parti UMP, et non celui de Rachida Dati tant la question est vide de sens, car elle appartient à une famille politique et au sein d'une structure familiale, on fait bloc lorsqu'un membre est « victime » d'une attaque, non ? En outre, un second niveau d'analyse s'impose. Pourquoi les français d'origine américaine ou autres ne sont pas interpellés ?

Est-il normal, logique et cohérent que ce débat n'ait pas figuré au programme de la consultation dédiée à l'exercice de la...double citoyenneté ? Les pays dits de résidences (alors que pour la 2, 3 et 4ème génération, ceux sont les pays d'origine ?!) accepteront-ils que des personnes puissent exercer une citoyenneté double, assurer des mandats électifs dans deux pays différents ? A l'heure où les économies les plus développées verrouillent leurs frontières, protègent leurs Etats Nations, que les mécanismes institutionnels pour favoriser l'intégration des populations étrangères (et plus particulièrement Nord Africaine) ont montré leurs limites, l'instauration d'un Vrai débat sur le sujet ne s'impose-t-il pas ?

Une citoyenneté à deux visages ou à deux vitesses ne sert pas l'intérêt général.

Rachid Hallaouy
Copyright Yabiladi.com

<http://www.yabiladi.com/article.php?cat=analyse&id=167>